

La Grèce : un rôle crucial dans les Balkans?

Autor(en): **Matic, Ljubomir**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **138 (1993)**

Heft 11

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-345352>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Grèce. Un rôle crucial dans les Balkans?

Par Ljubomir Matic

Les sanctions des Nations Unies, qui ravagent l'économie de la Serbie et du Monténégro, touchent également aussi d'autres Etats danubiens et balkaniques. Il ne s'agit pas d'une simple interruption de trafic, mais de la perte du marché que représentent les 11 millions d'habitants de ces deux républiques où les pays avoisinants ont toujours été très présents. Plus lourde encore de conséquences, la fermeture d'un axe intercontinental qui a véhiculé, depuis la préhistoire, les idées et les biens.

Le transit par la Serbie a constitué (avant même l'existence de celle-ci) la liaison la plus commode entre l'Europe et l'Orient. La *Via iuxta omnem Danuvium* longeait le limes des Romains; Frédéric Barberousse, à la fin du XII^e siècle, emprunta cette route avec ses croisés pour délivrer Jérusalem, après avoir conclu un accord de libre passage et d'assistance avec le grand «joupan» serbe Etienne Nemanja. C'est le tracé de la voie ferrée à destination de Bagdad et du légendaire Orient-Express. Ce n'est pas sans raison que des crédits internationaux ont été accordés à

l'ex-Yougoslavie pour la construction d'une autoroute dans ce fuseau.

Des sanctions financièrement catastrophiques...

Certains pays lésés ont fait connaître le montant des dommages qu'ils ont subis jusqu'à maintenant: la Bulgarie perdrait 4 millions de dollars par jour, la Roumanie évalue ses pertes totales à quelque 10 milliards. L'Ukraine, du fait du seul blocus du Danube, son artère vitale en Europe, mentionne des milliards. Des études autrichiennes en arrivent approximativement aux mêmes montants¹. Le total pour l'ensemble des pays touchés, sans compter évidemment la Serbie et le Monténégro contre lesquels les sanctions ont été décrétées, s'élèverait à 40 milliards de dollars.

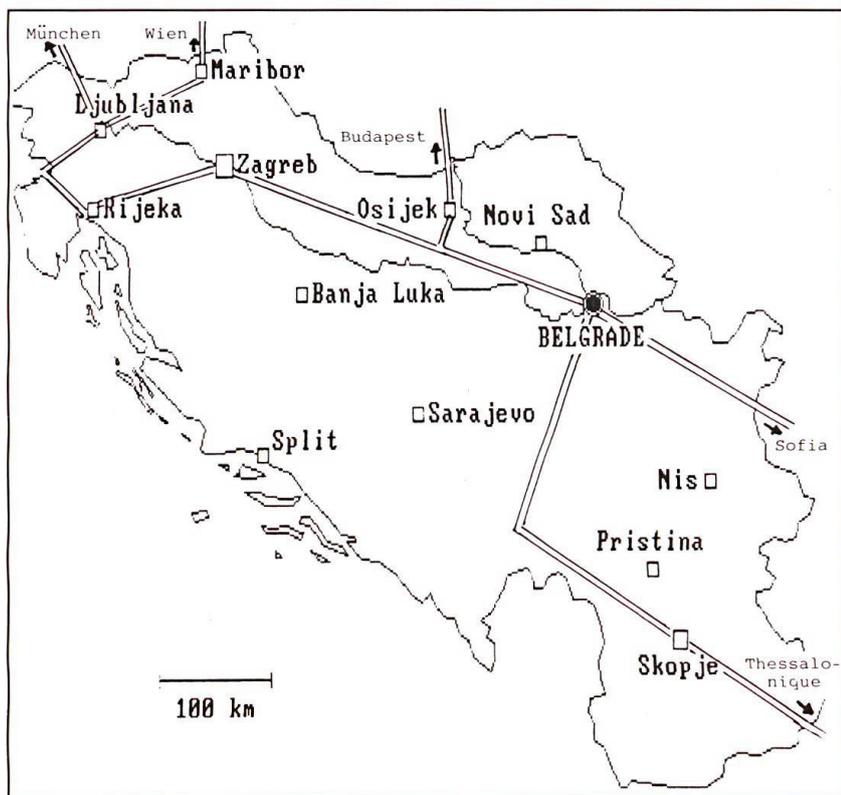
La Grèce se trouve dans une situation particulièrement pénible. Presque tous les biens qu'elle envoyait en Europe passaient par la Yougoslavie. Cette route étant désormais bouclée, toutes les autres solutions

sont des pis-aller, car ses exportations, principalement des primeurs périssables, ne peuvent pas être transportées à des prix acceptables par d'autres voies. La seule solution, ce serait le rétablissement du transit à travers l'ex-Yougoslavie. Pays de tourisme, la Grèce se trouve encore «coupée» de ses clients des pays développés d'Europe.

Les difficultés ont commencé, voilà deux ans, quand la route de transit la plus courte s'est trouvée interrompue entre Belgrade, Zagreb et la Slovénie. Une solution de rechange Nord, par la Hongrie, avait limité les dégâts. Le verrouillage de cet axe a fait déborder la coupe.

Tous les Etats danubiens et balkaniques exigent des dommages-intérêts en qualité d'exécutants disciplinés de la politique des sanctions. Or, leurs revendications n'ont éveillé aucun écho. Les Roumains, en juin dernier, ont parlé de l'ampleur de leurs pertes lors de la première visite du ministre britannique des Affaires étrangères, Douglas Hurd; ils ont essuyé une rebuffade: «On ne peut ainsi aligner des chiffres sans

¹ La Roumanie aurait subi un préjudice de 7 milliards, la Bulgarie de 1,8 milliard, l'ex-république yougoslave de Macédoine de 1,5 milliard.



fondement», leur déclara-t-il. La Bulgarie a demandé aux Nations Unies la création d'un «corridor spécial» à travers l'ex-Yougoslavie. Là aussi, pas de réponse. Lors de la dernière Assemblée générale de l'Organisation mondiale, Sofia a renouvelé ses pressions.

En août, les chefs syndicaux avaient déjà demandé au premier ministre Ljuben Berov de résoudre les problèmes de l'économie bulgare, si nécessaire en enfreignant les sanctions. Quelques journaux proposent que le gouvernement, sans égard pour les conséquences, ne respecte plus les sanctions et reprenne une collaboration écono-

mique normale avec la Serbie et tous les pays qu'elle ne peut plus atteindre à cause du blocus, cela d'autant plus que la Bulgarie n'a jamais reçu de réponse à une autre demande de compensation des dommages subis par l'application des sanctions contre l'Iraq.

La Grèce attend toujours de la Communauté européenne une indemnité². «Au sujet de la levée de l'embargo, rien de certain ne semble se profiler, dit-on à Athènes dans les milieux compétents; nous ne sommes pas en mesure de dire comment notre problème sera résolu, mais la Grèce, en sa qualité de membre

des Nations Unies et de la Communauté européenne, doit continuer à appliquer les sanctions quel qu'en soit le coût.»

Les demandes de dédommagements se fondent sur l'article 50 de la Charte des Nations Unies: «(...) Si le Conseil de sécurité prend des mesures préventives ou coercitives contre un pays quelconque, tout autre pays, membre ou non de l'Organisation des Nations Unies, confronté à des problèmes économiques en conséquence de celles-ci, est en droit de consulter le Conseil de sécurité pour trouver une solution à ses difficultés³.» Bien que le texte ne fasse pas mention explicite de dommages-intérêts, la Bulgarie, la Roumanie et l'Ukraine sont d'avis que ces dispositions signifient un droit au dédommagement.

Il n'en demeure pas moins que les Nations Unies, qui peinent déjà à financer certaines de leurs fonctions élémentaires, n'ont pas les moyens de satisfaire de telles demandes, d'autant moins qu'elles ouvriraient la porte à un afflux de revendications d'autres pays qui se trouvent lésés par l'interruption du trafic à travers la Serbie. Le Comité des sanctions se contente donc de déclarations fumeuses: «Le problème est à l'étude», «Les droits des pays lésés seront respectés».

² A fin septembre du moins, quand cet article était rédigé.

³ Traduction selon la version serbo-croate de la Charte.

...qui divisent les gouvernements européens

Des plaintes s'élèvent dans certains pays de l'Est européen: le prolongement des sanctions s'expliquerait par le fait que celles-ci frappent peu les économies occidentales. Certains vont jusqu'à affirmer que la politique onusienne, voire celle de la Communauté européenne dans les Balkans, a pour seul objectif de protéger les intérêts occidentaux. Proposition a été faite de mettre sur pied une association des pays lésés. François Mitterrand n'estime pas ces plaintes injustifiées, puisqu'il a déclaré qu'«il serait dramatique que les pays libérés du joug soviétique puissent un jour conclure que leur sujétion était plus désirable que leur libération.»

Les sanctions ne peuvent être maintenues indéfiniment et il est dans l'intérêt de l'Europe occidentale elle-même de fixer au plus vite une politique commune dans les Balkans, d'en déterminer clairement les objectifs à long terme, au lieu d'agir au coup par coup sous l'emprise de l'urgence, ce qui fait apparaître contradictions et solutions de continuité. Le *Los Angeles Times* n'a-t-il pas écrit que «la crise des Balkans a retourné la France contre l'Allemagne, la Grande-Bretagne contre les deux, et les États-Unis contre tous (...) c'est le jeu des accusations mutuelles qui a commenté.» N'en déplaise aux

grands Etats du nord-ouest de l'Europe: ils comprennent mal les problèmes d'adriatiques et balkaniques et ils devraient accorder une importance particulière aux avis venant d'Athènes.

L'action de la Grèce dans les Balkans

La Grèce, en effet, est non seulement active, mais compétente dans les Balkans. Les milieux politiques d'Athènes ont dressé un catalogue des orientations qui devraient guider la Communauté européenne:

- s'opposer aux modifications de frontières par la violence, la purification ethnique et les confrontations confessionnelles;

- appliquer des critères uniformes pour la sauvegarde de tous les groupes minoritaires, ethniques ou confessionnels, en cherchant à contenir les tendances nationalistes et irrédentistes;

- soutenir l'économie des pays balkaniques en favorisant des relations économiques multilatérales;

- décourager l'immixtion d'acteurs «étrangers»; du fait de leur ingérence antérieure dans les problèmes des Balkans, de leur méconnaissance de la mentalité, de l'histoire du sud-est de l'Europe, de ses liens ethniques et confessionnels, ils ne peuvent que favoriser la déstabilisation.

Cette politique, sur des bases nouvelles, tend à établir une stabilité dans les Balkans. Rejetant l'influence de grandes puissances proches ou éloignées, qui ont dominé la région au cours des deux siècles écoulés, la Grèce offre une solution basée sur la coopération, le respect des caractéristiques régionales. De tels principes permettrait à terme une adhésion conjointe à l'Europe. Voilà du moins l'interprétation qu'en font les cercles politiques à Belgrade.

Au sein des organisations internationales, les diplomates grecs se sont efforcés de faire concorder les décisions avec les spécificités de la région ou, au moins, de montrer les résultats possibles de décisions inadaptées. Dans le cadre de la Communauté européenne, ils sont les seuls à avoir formulé des réserves concernant la reconnaissance de la Slovénie, de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine. Athènes estimait que «le lendemain de la reconnaissance, c'est la guerre qui éclaterait.» Personne ne partageait une telle opinion, pas même Lord Carrington qui soulignait que «la reconnaissance était la seule garantie que l'on pouvait apporter à la Bosnie-Herzégovine contre la guerre.» L'avis grec était fondé, les événements devaient le prouver rapidement.

Dans le cadre de l'OTAN, la Grèce a également exprimé ses réserves face au projet de bombardement

des positions serbes en Bosnie-Herzégovine. Elle réaffirmait sa volonté de proscrire la participation de forces armées de pays tiers aux actions militaires sur le territoire de l'ex-Yougoslavie.

Dans les Balkans, les efforts grecs tendent à ne laisser décider que ceux qui sont des « experts » et des gens avertis des particularités régionales. Un fonctionnaire hellénique a dit récemment sur le ton de l'humour noir: « Au nord de l'Europe, appartenir à une minorité nationale signifie revêtir, le samedi ou le dimanche, son costume national et chanter ensemble ses chansons. Dans le sud du continent, malheureusement, cela revient, au lieu de chansons, à tirer le couteau! Celui qui ne le sait pas, ne peut, logiquement, pas proposer une solution adéquate au problème. »

D'autres atouts

Le principe tendant à protéger, selon des critères uniformes, les droits de toutes les minorités a déjà été mis en œuvre par la Grèce afin de sauvegarder ceux de ses co-nationaux en Albanie. En effet, il a été clairement stipulé à Tirana, qui revendiquait des droits nationaux pour les Albanais du Kosovo, que le gouvernement devait assurer les mêmes prérogatives à la communauté grecque en Albanie. Ainsi, la réglementation des droits des minorités cesse de constituer un objet de manipulations éta-

tiques et politiques pour devenir une expression de coopération, de confiance mutuelle et de compréhension, essentielles pour l'élimination des conflits actuels ou potentiels.

D'autres atouts font de la Grèce un pilier stable dans la région, mais aussi une source substantielle d'aide aux Etats voisins dans leurs efforts de développement économique, d'édification de systèmes démocratiques et de rapprochement avec l'Europe. La Grèce est en effet le seul pays balkanique membre à la fois de la CEE et de l'OTAN, qui siège de plus au Conseil de l'Europe et à la CSCE. Dans le Balkans, « nous sommes le seul pays ethniquement homogène, nous avons des institutions démocratiques stables et, en dépit de problèmes, notre économie est la plus saine et la plus libérale. L'orientation de nos institutions privées, scientifiques, économiques et techniques vers les nouvelles perspectives qui s'ouvrent dans les pays balkaniques voisins sera profitable à tous. » Les fournisseurs grecs couvrent déjà le 40 % des besoins de la Bulgarie en dérivés du pétrole; des capitaux grecs privés ont déjà opéré une percée importante dans la construction navale en Roumanie.

Ce que, pour des raisons patentes, on ne met pas en évidence, mais qui constitue un avantage majeur, c'est que la Grèce est le seul pays balkanique à ne pas avoir été compromis

par un régime communiste. D'autre part, elle n'a pas manifesté de prétentions territoriales envers ses voisins. Même son conflit avec l'ancienne république yougoslave de Macédoine, lequel ne semble pas s'acheminer vers une solution, n'est pas la conséquence de la volonté grecque de tenir les rênes à Skopje, mais de se prémunir contre les aspirations irréalistes de l'Etat nouvellement fondé.

Le récent « Congrès pan-macédonien », face auquel le gouvernement de Skopje s'est montré réservé sans pour autant l'interdire, n'a fait que confirmer ces appréhensions. Il s'est déroulé sous le thème de l'« union de tous les Macédoniens », soit de l'annexion à l'ex-république yougoslave des Macédoines de l'Egée (grecque) et du Pirin (bulgare). Le congressistes n'ont pas écouté les avertissements de participants plus circonspects et réfléchis qui arguaient qu'une telle intention signifiait la guerre avec la Grèce et la Bulgarie. C'est à ce niveau que se situent les dessous du litige autour de la dénomination et des symboles du nouvel Etat macédonien.

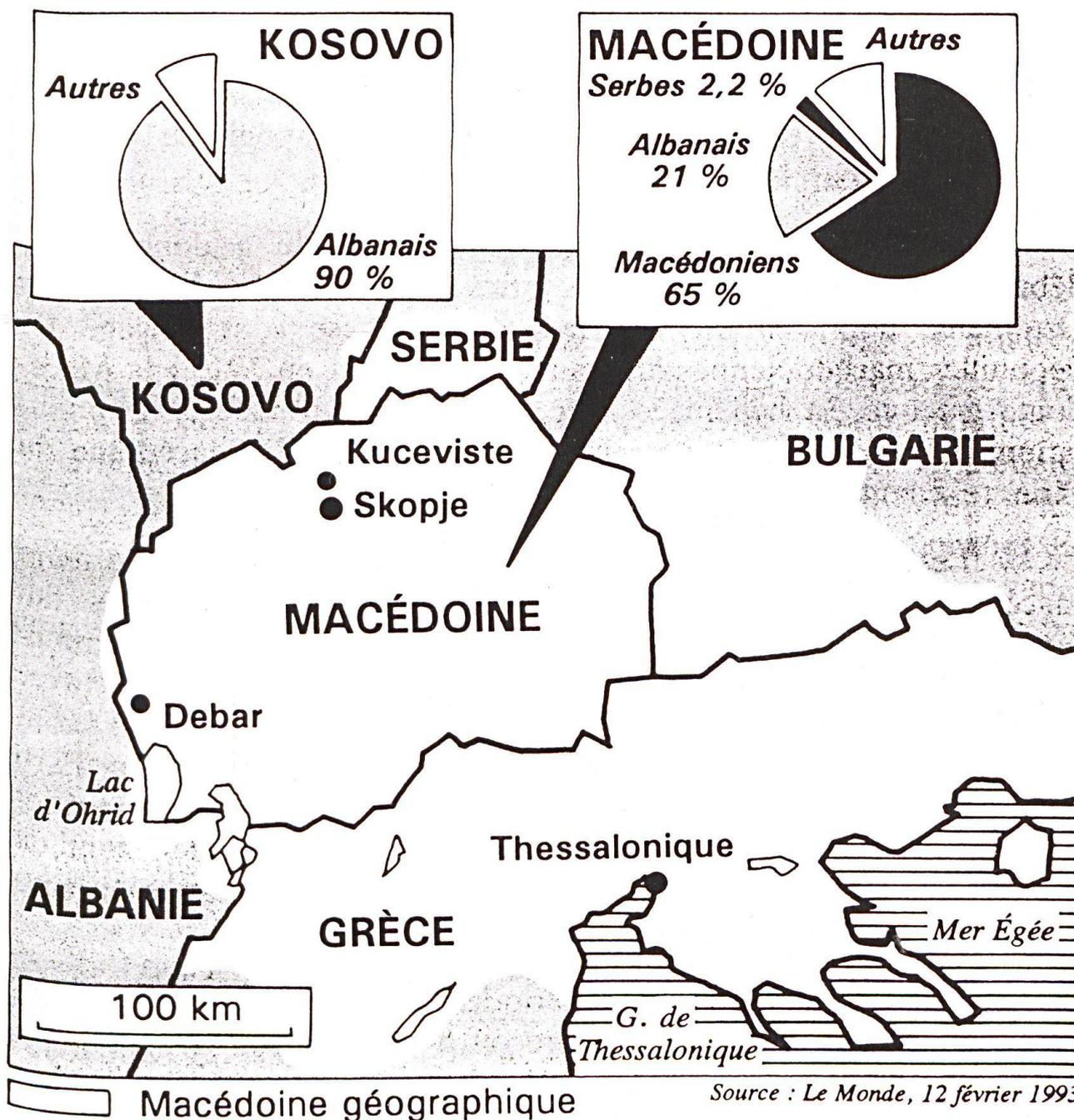
Reste à voir les retombées de l'arrivée d'un contingent militaire américain en ex-Macédoine yougoslave et de l'extension d'une influence américaine déjà sensible en Albanie voisine. En tout état de cause, la Grèce a senti que les Américains sont venus stopper l'expansionisme serbe au sud de la péninsule. Cer-

tains observateurs interprètent la décision comme un obstacle à la conception grecque d'aménagement des relations dans la région et, indubitablement, une ingénieuse façon, pour Clinton, de marquer des points indispensables aux Etats-Unis. Conscient des risques

auquel l'exposait l'envoi de GI en Bosnie-Herzégovine, il a choisi une variante plus commode, qui assure une présence américaine dans les Balkans et une observation vigilante de la partie sud de l'ex-Union soviétique. Ainsi, Clinton peut-il prétendre avoir partielle-

ment tenu les promesses qu'il avait faites durant sa campagne en 1992.

Quoi qu'il en soit, la Grèce peut jouer un rôle crucial dans le dénouement de la crise yougoslave, le rapprochement des pays balkaniques et de l'Europe.



Les interventions réussies du président démissionnaire Mitsotakis en témoignent. Malheureusement, les vues grecques convainquent peu les organisations internationales. Celles-ci

comprennent mal la situation et, chose bien plus grave, des divergences d'intérêts opposent les pays qui y siègent.

Peut-être les problèmes suscités par les sanctions

contre la Serbie et le Monténégro vont-ils contribuer à imposer plus rapidement les points de vue grecs?

L. M.

JUELLE POUR VISION NOCTURNE



- 1- Grossissement: 2,5 x 42.
- 2- Dimensions: 140 x 199 x 90 mm.
- 3- Conditions d'utilisation: de -50° à +30°.
- 4- Fonctionnement: avec deux piles 1,5 V. Poids 1,125 Kg.
- 5- Livré avec deux piles de 1,5 V, une sacoche et un mode d'emploi.
- 6- Garantie 1 an.
- 7- Importation directe du fabricant.
- 8- Offre limitée. Prix: **900 Frs** + frais de port. Paiement contre remboursement.

S'adresser à S. T. & V. sa Tél. 021 - 729 82 85 Fax 021 - 728 03 84